



pour une vie affective et sexuelle
des personnes en situation de handicap

« Assistance sexuelle : Présence à l'autre ou Marchandisation du corps ? »

Séminaire vendredi 8 février 2013
De 14h à 17h30
A la Bourse du Travail de Paris
29, bd du Temple - 75003 Paris

En présence de :
Eric Fassin, Véronique Dubarry, Catherine Deschamps, Stéphane Lavignotte ainsi que d'assistants sexuels et de personnes en situation de handicap et de leur famille ou leurs proches.

INVITATION PRESSE

Merci de confirmer votre présence avant le jeudi 7 février 18h à :
Evelyne Weymann - evelyne.weymann@apf.asso.fr - 01.40.78.56.59 - 06.89.74.97.37



L'association CH(s)OSE organise un séminaire vendredi 8 février de 14h à 17h30 à la Bourse du Travail de Paris. Les différents intervenants (professionnels et témoins) tenteront de répondre ensemble à la question « **Assistance sexuelle : Présence à l'autre ou marchandisation du corps ?** ».

Alors que François Hollande avait annoncé, lors de sa campagne présidentielle, en parlant de l'assistance sexuelle, qu'il faudrait « *mener ce débat, regarder ce qui se passe dans d'autres pays, sans préjugés*¹ » il semblerait aujourd'hui que le débat soit enterré avant même d'avoir eu lieu ! L'association CH(s)OSE souhaite donc interpeller François Hollande, par lettre ouverte, pour lui rappeler ses engagements et lui demander que s'ouvre enfin ce débat, loin des préjugés et des stigmatisations. Parce qu'il n'est plus acceptable que des personnes soient privées de tout accès à leur corps et au corps de l'autre à cause de leur handicap, il est urgent de mener ce débat de société afin de pouvoir apporter une réponse aux personnes ayant besoin d'un accompagnement à la vie affective et sexuelle !

Les journalistes sont invités à assister à ce séminaire et à découvrir la lettre ouverte adressée à François Hollande
Vendredi 8 février de 14h à 17h30
A la Bourse du Travail de Paris (29, bd du Temple - 75003 Paris)

PROGRAMME

13h - 14h : Accueil des participants

14h - 14h30 : Introduction et présentation du séminaire

Pascale Ribes, présidente de CH(s)OSE et **Julia Tabath**, vice-présidente de CH(s)OSE

> Présentation des invités et animation du débat

Valérie Di Chiappari, rédactrice en chef du magazine Faire Face

14h30 - 17h30 : Débats

> Présence à l'autre ou marchandisation du corps : y a-t-il incompatibilité entre les deux ?

> Pourquoi introduire la notion d'argent dans la rencontre avec un assistant sexuel ?

> Qu'est-ce qui différencie assistance sexuelle et prostitution ?

> Pourquoi défendre l'activité d'assistant sexuel dans notre société ?

En présence de :

Catherine Deschamps, socio-anthropologue

Véronique Dubarry, adjointe au maire de Paris, en charge des personnes en situation de handicap

Éric Fassin, sociologue

Stéphane Lavignotte, pasteur

Laëtitia Petitjean, personne en situation de handicap

Estelle, assistante sexuelle

Chantal Bruno, parent d'un jeune adulte en situation de handicap

Willy Rougier, personne en situation de handicap

17h30 : Verre de l'amitié

Merci de confirmer votre présence avant le jeudi 7 février 18h à :

Evelyne Weymann : evelyne.weymann@apf.asso.fr - 01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37

¹ Source : interview au magazine Faire Face avril 2012

PRESENTATION DES INTERVENANTS

Catherine Deschamps

Catherine Deschamps est une socio-anthropologue contemporaine. Elle a travaillé sur des thèmes comme la prostitution, la bisexualité, le féminisme et le genre. Elle a travaillé de 2001 à 2005 sur la prostitution de rue. Depuis 2008, ses terrains portent sur l'espace urbain et l'expression du désir de la part de femmes hétérosexuelles. Entre 2006 et 2008, elle a été chercheuse à l'Université Libre de Bruxelles. Depuis 2004, elle enseigne la sociologie et l'anthropologie urbaines à l'ENS d'Architecture de Paris Val-de-Seine. Catherine Deschamps a obtenu son Habilitation à diriger des recherches (HDR) en 2012.

Elle a publié plusieurs ouvrages notamment : *Le Miroir bisexuel*, *Femmes publiques. Les féminismes à l'épreuve de la prostitution*, *Le sexe et l'argent des trottoirs*.

Véronique Dubarry

Véronique Dubarry est adjointe au maire de Paris, en charge des personnes en situation de handicap depuis 2008. Conseillère de Paris, elle est membre titulaire de la 5^e commission qui a en charge le suivi des dossiers de prévention et sécurité, démocratie locale (quartiers sensibles, politique de la ville, conseil de quartier, CICA) et est suppléante de la 4^e commission (environnement). Conseillère du 10^e arrondissement, elle est déléguée au maire du 10^e à la prévention et à la sécurité et au sport.

Elle est présidente de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris. Elle est également membre du conseil d'administration du Centre hospitalier Esquirol et du Centre hospitalier spécialisé de Maison Blanche. Elle siège au Conseil d'administration de la Société anonyme d'HLM « Habitat social français » et de la Société anonyme d'économie mixte immobilière interdépartementale de la région parisienne (SEMIDEP).

Elle préside aussi la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), rattachée à la MDPH de Paris.

Eric Fassin

Après avoir enseigné 5 ans à New York University et 18 ans à l'École normale supérieure, Éric Fassin est depuis 2012 professeur à Paris 8, au département de Science politique et au Centre d'études féminines et d'études de genre. Sociologue engagé, il étudie et intervient sur la politisation des questions sexuelles et raciales, en France et aux États-Unis, et sur leurs croisements, en particulier en matière d'identité nationale et d'immigration, en France et en Europe. Membre du collectif Cette France-là, qui a consacré depuis 2008 quatre ouvrages à la politique d'immigration, il a notamment publié : *Liberté, égalité, sexualités : actualité politique des questions sexuelles* (avec Clarisse Fabre), *L'inversion de la question homosexuelle*, *Le sexe politique. Genre et sexualité au miroir transatlantique*, *Hommes, femmes : quelle différence ?* (avec Véronique Margron), *Démocratie précaire. Chroniques de la déraison d'État*.

Stéphane Lavignotte

Stéphane Lavignotte est pasteur à la Mission populaire évangélique (MPEF) de La Maison Verte (Paris 18e), paroisse protestante, maison de quartier et lieu d'expérimentation sociale et écologique engagée dans une démarche inclusive. Il est président du Mouvement du Christianisme social et l'un des animateurs du Carrefour de chrétiens inclusifs, réseau œcuménique pour le développement de l'inclusion dans les églises, en particulier des personnes LGBTI. Membres du comité de rédaction de la Revue des livres (Rdl) en charge de la rubrique « Expérimentations politiques », travaillant sur les modes de vie minoritaires et la place des minorisés – femmes, personnes LGBTI, noirs, arabes, musulmans, personnes en situation de handicap... – dans la société, il est spécialiste des pensées de Paul Ricœur, Jacques Ellul, Serge Moscovici ainsi que des théologies subalternes (féministe, noires, LGBT...) en particulier de la théologienne anglaise Elizabeth Stuart.

Il a publié : *Vivre égaux et différents, Au-delà du lesbien et du mâle (La subversion des identités dans la théologie queer d'Elizabeth Stuart)*, *La décroissance est-elle souhaitable ?*

L'ASSOCIATION CH(s)OSE

L'association CH(s)OSE a été créée le 5 janvier 2011 à l'initiative du Collectif Handicaps et Sexualités* (CHS). Parce que le CHS ose, l'association CH(s)OSE a pour objectif de militer en faveur d'un accès effectif à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap, notamment à travers la création de services d'accompagnement sexuel.

L'association souhaite fédérer des personnes morales et physiques (personnes en situation de handicap, professionnels, etc.) autour des orientations et des actions du CHS et soutenir la création de dispositifs associatifs ou publics concernant la vie affective et sexuelle des personnes majeures en situation de handicap.

Pour CH(s)OSE, un service d'accompagnement sexuel doit être un service d'information, de mise en relation et d'aide à la formulation de la demande de la personne en situation de handicap avec l'assistant sexuel. L'assistance sexuelle telle qu'elle est déjà en usage dans de nombreux pays (plus particulièrement dans les pays du Nord de l'Europe, aux Etats-Unis et en Israël) consiste à prodiguer, dans le respect, une attention sensuelle, érotique et/ou sexuelle à une personne en situation de handicap ou à permettre - à leur demande - l'acte sexuel à deux personnes qui ne peuvent l'accomplir sans aide.

Informations complémentaires et adhésion : www.chs-ose.org et chs.ose@gmail.com

*Qu'est-ce que le CHS ?

Le CHS (Collectif Handicaps et Sexualités) a été créé le 7 mars 2008 pour échanger et construire avec les personnes handicapées concernées et les pouvoirs publics, des propositions d'actions pour une meilleure prise en compte de la vie intime, affective et sexuelle des personnes handicapées. Le collectif est composé de l'AFM (Association Française contre les Myopathies), de l'APF (Association des Paralysés de France), de CHA (Coordination Handicap Autonomie), du GIHP (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées physiques) et d'Handicap International.

L'ASSISTANCE SEXUELLE EN QUESTIONS

> Définitions et concept-clés

Qu'est-ce que l'assistance sexuelle ?

Pour l'association CH(s)OSE, l'assistance sexuelle consiste à prodiguer, dans le respect, une attention sensuelle, érotique et/ou sexuelle à une personne en situation de handicap ou à permettre, à leur demande, l'acte sexuel à deux personnes qui ne peuvent pas l'accomplir sans aide. Le recours à l'assistance sexuelle n'est pas LA seule solution à proposer aux personnes en situation de handicap, mais il doit être un choix possible, librement consenti et éclairé, dans une relation humaine. Les services d'assistance sexuelle doivent s'inscrire dans un ensemble de réponses, capables de lever les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap dans leur accès à une vie affective et sexuelle.

Que dit la loi ?

Plusieurs textes de loi considèrent la sexualité comme une dimension fondamentale de la personne humaine, nécessaire au plein développement de sa santé et de sa personnalité et de son épanouissement personnel, et notamment :

→ Le **texte de l'OMS relatif à la santé sexuelle et aux droits sexuels (2002)** dresse un cadre des « droits sexuels » permettant d'affirmer que la sexualité constitue une dimension fondamentale de l'être humain, en ce sens qu'elle est nécessaire au plein développement de la santé et de la personnalité humaine, tout comme peuvent l'être la liberté de conscience et l'intégrité physique.

→ La **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne** prévoit dans son article 21 un principe général de non discrimination vis-à-vis des personnes en situation de handicap dans tous les domaines, et ce, y compris dans le domaine de la vie affective et sexuelle. La Charte prévoit également dans son article 26 l'obligation de prendre toutes mesures appropriées pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux mêmes droits et opportunités sur base d'égalité avec les autres.

→ La **Convention internationale sur les droits des personnes handicapées** précise dans l'article 25 (a) que « *Les États Parties reconnaissent que les personnes handicapées ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible sans discrimination fondée sur le handicap... Ils prennent toutes les mesures appropriées pour leur assurer l'accès à des services de santé qui prennent en compte les sexospécificités, y compris des services de réadaptation.* »

En particulier, les États Parties : « *Fournissent aux personnes handicapées des services de santé gratuits ou d'un coût abordable couvrant la même gamme et de la même qualité que ceux offerts aux autres personnes, y compris des services de santé sexuelle et génésique et des programmes de santé publique communautaires.* »

Que demande l'association CH(s)OSE exactement ?

L'association CH(s)OSE demande une exception à la loi se rapportant aux articles du Code pénal qui répriment le racolage et le proxénétisme. Condition *sine qua non* pour que l'assistance sexuelle puisse voir le jour en France, comme c'est déjà le cas au Danemark, en Suisse, aux Pays-Bas et en Allemagne.

Selon les articles 225-5 à 225-12 du Code pénal est assimilé au proxénétisme « *le fait par quiconque, de quelque manière que ce soit, de faire office d'intermédiaire entre deux personnes dont l'une se livre à la prostitution et l'autre exploite ou rémunère la prostitution d'autrui.* »

Ainsi, un directeur d'établissement qui mettrait en relation un résident et un/une assistant(e) sexuel(le) tombe sous le coup de la loi sur le proxénétisme car l'assistance sexuelle peut être assimilée à de la prostitution puisque, selon un arrêt de la Cour de Cassation pris en 1996, la prostitution consiste à « *se prêter, moyennant rémunération à des contacts physiques de quelque nature qu'ils soient, afin de satisfaire les besoins sexuels d'autrui.* »)

L'assistance sexuelle n'est-elle pas une atteinte à la dignité des êtres humains ?

En attendant que des solutions pérennes voient le jour, les personnes en situation de handicap ayant besoin d'un accompagnement à la vie affective et sexuelle restent sans réponse. Entraînant des situations indignes voire illégales pour elles-mêmes, leur famille et les professionnels qui les accompagnent.

N'atteint-on pas la dignité de ces êtres humains, en les privant de tout accès à une vie sexuelle et affective du fait de leur handicap ? Ce débat s'argumente plus autour des représentations des sexualités féminines et masculines et de leur verbalisation qu'autour d'une nouvelle guerre des sexes. Contrairement à ce que laissent entendre les opposants à l'assistance sexuelle, les assistants sexuels formés sont autant des femmes que des hommes. Ce qui correspond à un besoin exprimé par des personnes en situation de handicap des deux sexes.

L'assistance sexuelle n'est-elle pas une atteinte à la dignité des personnes en situation de handicap, puisque cela revient à leur dénier symboliquement la possibilité de mener une vie sexuelle comme tout un chacun ?

Quelle qu'en soit la nature et le mode d'exercice, « la vie sexuelle de tout un chacun » a pour fondement la possibilité de la rencontre, de son propre corps et/ou du corps de l'autre. Que faire quand cette possibilité est entravée par le handicap, la maladie ?

Est-il digne de refuser l'accès à la sexualité, constitutive de l'humanité ? Est-il digne de devoir vivre en dessous du seuil de pauvreté parce qu'on est privé d'emploi sous prétexte du handicap ? Est-il digne de ne pas pouvoir être correctement accueilli à l'école de la République parce qu'on ne dispose pas d'auxiliaire de vie scolaire ? Est-il digne de ne pas pouvoir accéder aux biens culturels ou aux administrations parce que les bâtiments (y compris parfois ceux construits après la loi de 2005 !) et les transports ne sont pas accessibles ?

L'assistance sexuelle n'est qu'UN outil dans la boîte à outils... librement choisi ! Tous et toutes ne souhaiteront pas y avoir recours mais tous et toutes doivent avoir la possibilité de le faire.

> L'assistance sexuelle en quelques dates

11 février 2005 : Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui précise : « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »

27, 28 avril 2007 : Colloque "Dépendance physique : intimité et sexualité" au Parlement européen de Strasbourg, à l'initiative du Collectif inter associatif Handicaps et Sexualités

7 mars 2008 : Lancement officiel du **Collectif Handicaps et Sexualités (CHS)** au Sénat

Juin 2009 : Première promotion d'assistant(e)s sexuel(le)s francophones, six hommes et six femmes, formés par l'association suisse SExualités et Handicaps Pluriels (SEPH)

Janvier 2010 : Création au sein du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) d'un groupe de travail "Sexualités, vie affective et parentalité"

26 novembre 2010: Colloque "Handicap, affectivité, sexualité, dignité" à la Mairie de Paris

5 janvier 2011: Assemblée générale constitutive de l'association CH(s)OSE

24 février 2011: Diffusion de **Sexe, amour et handicap**, documentaire de Jean-Michel Carré sur France 2

14 septembre 2011 : Le magazine *Faire Face* et l'association CH(s)OSE lancent un **appel pour dire OUI à l'assistance sexuelle**, signé, entre autres, par Pascal Bruckner, Jean-Michel Carré, Philippe Caubère, François Cluzet, Marie Darrieusecq, Véronique Dubarry, Eric Fassin, Françoise Gil, Bruno de Stabenrath, etc.

2 décembre 2011 : Jean-François Chossy, ex-député UMP de la Loire, rend son **rapport sur "l'évolution des mentalités et le changement de regard porté par la société sur les personnes handicapées"** dont un chapitre est consacré à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap

12 mars 2012 : L'association CH(s)OSE interpelle les candidats à l'élection présidentielle sur l'accès à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap

8 février 2013 : Diffusion d'une lettre ouverte à François Hollande et séminaire "Assistance sexuelle : Présence à l'autre ou marchandisation du corps ?"

> Prises de position des politiques

Roselyne Bachelot, alors Ministre des solidarités et de la cohésion sociale, a déclaré, en parlant de l'assistance sexuelle y être « *rigoureusement, formellement, totalement opposée* [...] *Vous pensez que la ministre en charge des droits des femmes va soutenir un truc pareil ?* »².

Marie-Arlette Carlotti, Ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion, a déclaré : « *de fait, le recours à des aidants formés et rémunérés nécessiterait de réglementer des rapports sexuels tarifés.* » Assimilant par là-même l'assistance sexuelle à de la prostitution, elle a conclu que « *le gouvernement n'envisage pas de proposer de dispositions nouvelles visant à ouvrir un régime spécifique aux personnes handicapées en la matière* »³.

François Hollande, alors candidat à l'élection présidentielle, a déclaré au magazine *Faire Face* : « *C'est un débat difficile. L'aspiration de chacun à une vie affective et sexuelle est légitime. Mais nous ne devons pas aboutir à une solution qui reviendrait à organiser un service de prostitution. Nous devons mener ce débat, regarder ce qui se passe dans d'autres pays, sans préjugés.* »⁴

> Et ailleurs ?

L'assistance sexuelle des personnes en situation de handicap a vu le jour aux Pays-Bas au début des années 80, avec un premier service d'aide à la vie sexuelle, créé en 1982. Le Danemark, l'Allemagne et la Suisse ont suivi. En Suisse, l'association SExualités et Handicaps Pluriels (SEHP) propose des formations pour devenir assistant sexuel. Hors de l'Europe, l'assistance sexuelle se pratique, entres autres, en Israël ou aux États-Unis.

> Pour aller plus loin :

Le site de l'association CH(s)OSE : www.chs-ose.org

Le site du CeRHeS, Centre Ressources Handicaps et Sexualités : <http://www.cerhes.org/>

L'appel de l'association Ch(s)OSE pour dire OUI à l'assistance sexuelle en France : <http://assistancesexuelle.blogs.apf.asso.fr>. Appel relayé sur le blog du magazine *Faire Face*, le mensuel des personnes ayant un handicap moteur et de leur famille www.faire-face.fr et dans les pages Rebonds de *Libération* ainsi que sur *Liberation.fr* en septembre 2011.

A ce jour, plus de 2 200 personnes ont signé cet appel.

² Réponse Roselyne Bachelot lors d'une conférence de presse le 7 janvier 2011

³ Réponse de Marie-Arlette Carlotti, publié au Journal officiel le 6 novembre 2012

⁴ Réponse de François Hollande au magazine *Faire Face* en avril 2012